



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Le Ministre de la Coopération et  
de l'Action humanitaire

Luxembourg, le *1er mars* 2021

**REÇU**

Par Alff Christian , 12:57, 01/03/2021

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Réponse à la question parlementaire n° 3548 du 1<sup>er</sup> février 2021 de Monsieur le Député  
Gusty Graas:

- Liberté de la presse au Burkina Faso

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire sous  
objet pour transmission à la Chambre des Députés.

Franz Fayot

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire à la question parlementaire n° 3548 déposée le 1<sup>er</sup> février 2021 par l'honorable Député, Monsieur Gusty Graas**

Si les relations entre le Luxembourg et le Burkina Faso se sont d'abord construites autour de la coopération au développement, celles-ci ont su se diversifier au fil du temps. À cause de la détérioration sécuritaire à laquelle nous assistons ces dernières années au Burkina Faso, le Luxembourg a réaffirmé sa solidarité envers la population burkinabè, en particulier en faveur des plus démunis et en accord avec les principes retenus dans la Stratégie générale de Coopération luxembourgeoise, parmi lesquels figurent le respect et la promotion des droits humains.

Dans ce contexte de partenariat, le Luxembourg observe aussi les évolutions politiques au Burkina Faso, comme la modification du code pénal de juin 2019 auquel l'Honorable Député fait référence. Ainsi, les sujets d'actualité politique, y inclus ceux en lien avec les obligations en matière de protection et promotion des droits humains et des libertés fondamentales, sont thématiques au plus haut niveau, en particulier lors des Commissions de partenariat annuelles, dont notamment celle que j'ai co-présidée le 20 juillet dernier. Ces discussions non seulement alimentent nos relations bilatérales de manière générale, mais repositionnent aussi, le cas échéant, les jalons de notre politique de coopération au Burkina Faso.

Par ailleurs, la Coopération luxembourgeoise soutient les acteurs de la société civile au Burkina Faso par le biais d'appuis à quatorze ONGD luxembourgeoises et leurs partenaires locaux dans la mise en œuvre de leurs projets.

L'évolution de la gouvernance d'une manière générale et le respect des droits humains et des libertés fondamentales au Burkina Faso en particulier font également l'objet d'un suivi au niveau européen où des démarches communes sont régulièrement entamées auprès des autorités du pays concerné.

Aussi, la Coopération luxembourgeoise procède régulièrement à des évaluations externes des Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) mis en œuvre dans ses pays partenaires. Les recommandations qui émanent de ces évaluations constituent une occasion de réaligner, le cas échéant, les objectifs des PICs selon le contexte et des considérations comme l'accomplissement des obligations en matière de respect des droits humains.

Enfin, le respect des droits humains fait partie des priorités transversales qui sont systématiquement pris en compte dans la mise en œuvre de la politique luxembourgeoise de la coopération au développement.